

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage : 29/04/2026 L'an deux mille vingt-six, le 12 mai à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers En exercice : 19 Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 avril 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire
Présents : 14
Votants : 18

PRÉSENTS : ANNIC Ann, ANNIC Régis, CHALLIOL Marianne, CHAMOUX Sylvain, COUPEAU Stéphane, DEROUET Florence, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, JOUSSE Sylvain, MENARD Marie-Pierre, REMARS Jacky, ROBIN Murielle, URIEN Jean-Pierre

ABSENTS ET EXCUSÉS :

Mme MORVAN Dominique qui donne pouvoir à Mme ROBIN Murielle
Mme LEMAIRE Sandrine qui donne pouvoir à Mme CHALLIOL Marianne
M LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M BRETEAU Franck
Mme MEUNIER Nathalie qui donne pouvoir à M ANNIC Régis
M LARQUET Tom qui est absent et excusé

Mme ROBIN Murielle est élue secrétaire de séance

Délibération n°202605/03

ELECTION DES MEMBRES DE LA CAO

Après avoir entendu M. le maire,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que :

- dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres (à titre permanent, le cas échéant).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

Après appel de candidatures, une seule liste a été présentée.

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le maire.

Liste unique :

Membres titulaires :

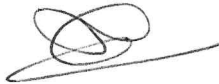
- REMARS Jacky
- HUBERT Florence
- GANDON Sébastien

Membres suppléants :

- CHALLIOL Marianne
- ANNIC Régis
- CHAMOUX Sylvain

Les membres ci-dessus sont proclamés élus.

Le secrétaire de séance,



Pour copie conforme,

Le Maire,
Franck BRETEAU

